

REGLEMENT DE LA COURSE

Art.1- ORGANISATEURS

La Course **Les 10km de l'Hexagone** (ci-après « la Course ») est un concept créé et déposé par la société Sport Concept Organisation, dont le siège social est sis 40 rue du Mont-Valérien 92210 Saint-Cloud (ci-après, « la Société »). L'organisation de la Course dans chacune des villes participantes est déléguée par la Société à un Organisateur Local dont les coordonnées sont indiquées sur le site de la Course www.les10kmdelhexagone.fr (ci-après, « l'Organisateur Local »). En acceptant le présent règlement, en ce compris ses annexes, le participant reconnaît n'être contractuellement lié qu'à l'Organisateur Local de la ville dans laquelle il se sera inscrit. Toute contestation ou règlement de litige, de quelque nature que ce soit, devra être porté devant l'Organisateur Local qui porte seul la responsabilité de l'Organisation de la Course dans la ville d'inscription, la Société étant dégagée de toute responsabilité à cet égard. Dans le cadre de l'organisation de la Course dans sa ville, chaque Organisateur Local pourra édicter ses propres consignes de sécurité, auxquelles le Participant devra se conformer.

Art.2- DATE LIEU HORAIRES ET PARCOURS DE LA COURSE

Le départ de la Course sera donné dans chacune des villes participantes aux dates et horaires indiqués sur le site de la Course www.les10kmdelhexagone.fr.
Le parcours de la Course dans chacune des villes participantes sera consultable sur le site de la Course au plus tard 1 mois avant la Course.

Art.3 - PARTICIPANTS

La Course de 10km est ouverte à tout coureur, hommes et femmes, à partir de la catégorie cadette FFA.

L'âge minimum pour participer aux courses non chronométrées est fixé par chaque Organisateur Local. Chaque enfant mineur participera à la course sous l'entière responsabilité de ses parents. Pour tous les participants mineurs, l'acceptation du présent règlement vaut acceptation de l'autorisation parentale jointe aux présentes.

Art.4- MODALITES D'INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le Site www.les10kmdelhexagone.fr ou www.protiming.fr

Droits d'inscription :

- Règlement en ligne (+1,50€ de frais de transaction bancaire) :
[prix du dossard fixé par l'Organisateur Local]

Pièce obligatoire à communiquer à la Société, en ligne sur le site de la Course, soit par email adressé à eric@les10kmdelhexagone.fr au plus tard 5 jours avant le jour de la Course:

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an ou photocopie de la licence FFA (cf art.5 infra)

L'inscription sera effective à la réception du règlement et du certificat visés ci-dessus.

Pièce d'identité obligatoire pour le retrait du dossard.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement même partiel ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit. Informations sur le retrait des dossards consultables sur le site de la Course au plus tard un mois avant la Course.

Art.5- RESPONSABILITE - ASSURANCES

La participation à la Course est subordonnée à la présentation d'une licence FFA (ou FFCO, FFPM, FF Tri) en cours de validité portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, ou, pour les non-licenciés auxquels cette Course est ouverte, à la présentation d'un certificat, portant obligatoirement mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, qui doit dater de moins d'un an à la date de la Course.

L'Organisateur Local est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses sur route.

Il incombe à chacun des participants de s'assurer personnellement.

Pour toute inscription, chaque participant déclare participer sous sa propre responsabilité et avoir souscrit toute assurance, et notamment une assurance en Responsabilité Civile, le garantissant contre tous accidents et/ou dommages subis par lui ou causés à des tiers de son fait à l'occasion de sa participation à la course. Lesdites assurances devront comporter une renonciation expresse de recours à l'encontre de l'Organisateur Local et de la Société SCO.

L'autorisation parentale pour toute participation d'enfant mineur à la Course et la Charte du Coureur jointes aux présentes sont réputées acceptées par l'acceptation du présent règlement.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant la Course, l'Organisateur Local et la Société déclinant dans cette hypothèse toute responsabilité.

L'Organisateur Local décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur Local et SCO pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Art.6- JURY/ CHRONOMETRAGE

Le Jury officiel de la Course est composé d'un juge arbitre et de 2 chronométreurs officiels désignés par l'Organisateur Local, et dont les pouvoirs de décision sont sans appel.

Art.7- SECURITE /SERVICES GENERAUX

La sécurité de la Course est prise en charge par l'Organisateur Local : le parcours est protégé par des signaleurs.

Le service médical mis en place sur l'aire d'arrivée sera composé d'une équipe de secouristes.

Un contrôle antidopage peut avoir lieu inopinément sur cette épreuve.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours de la Course sauf autorisation de l'Organisateur Local.

Le dossard fourni par l'Organisateur Local devra être porté pendant toute la Course, et entièrement lisible et visible sous peine de disqualification. Le dossard est non cessible, et il est interdit de le dupliquer, de le masquer en tout ou en partie et/ou de le découper.

Un ravitaillement sera disponible sur l'aire d'arrivée, et, à la discrétion de chaque Organisateur Local, au 5^{ème} km. Les boissons alcoolisées ou toutes boissons dopantes sont strictement interdites sur le parcours de la Course.

Art.8- DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la Course **Les 10km de l'Hexagone**, chaque concurrent autorise expressément l'Organisateur Local et la Société ou toutes personnes physiques ou morales qu'ils auront désignées à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la Course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la Course et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions

judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art.9- CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Art.10- ANNULLATION / MODIFICATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou toutes autres décisions administratives ou de toute autre circonstance que l'Organisateur Local estimerait, notamment, mettre en danger la santé et/ou la sécurité des concurrents, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la Course, d'en modifier les tracés, ou d'apporter tous les changements nécessaires au bon déroulement de la Course. Dans cette hypothèse, aucun remboursement des droits d'inscription, même partiel ne pourra être effectué, ni d'indemnité perçue.

Art.11- ENGAGEMENT

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

ANNEXE 1

AUTORISATION PARENTALE – DECHARGE DE RESPONSABILITE

En acceptant le présent règlement, j'autorise mon enfant (*nom de l'enfant communiqué lors de l'inscription*), né(e) le (*date de naissance de l'enfant communiquée lors de l'inscription*)

A participer à la Course Les 10km de l'Hexagone le (*date de la course à laquelle l'enfant est inscrit*) dans la ville de (*ville d'inscription de l'enfant*).

Je déclare que mon enfant est en bonne santé et apte à participer à la course.

Par les présentes, je décharge l'Organisateur Local de la Course et la Société SCO de toute responsabilité quant aux blessures et/ou dommages matériels et/ou corporels subis ou occasionnés par mon enfant y compris en cas de vol ou dégradation de ses biens, à l'occasion de sa participation à la Course et renonce à toutes poursuites ou revendications de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'Organisateur Local et de la Société SCO à cet égard.

Je déclare avoir souscrit toute assurance relative à sa participation à la Course, et notamment une assurance en Responsabilité Civile, le garantissant contre tous accidents et/ou dommages subis par mon enfant ou causés à des tiers de son fait. Lesdites assurances devront comporter une renonciation expresse de recours à l'encontre de l'Organisateur Local et de la Société SCO.

J'autorise expressément l'Organisateur Local et la Société SCO ou toutes personnes physiques ou morales qu'ils auront désignées à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire les nom, image, voix et la prestation sportive de mon enfant dans le cadre de la Course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la Course et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Clause particulière COVID 19 pour les enfants mineurs :

J'atteste avoir, avec mon enfant, renseigné le questionnaire de santé relatif à l'état de santé de mon enfant mineur (disponible sur :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043488605) et que chacune des rubriques a donné lieu à une réponse négative. A défaut, mon enfant mineur devra produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport datant de moins de 6 mois afin de valider son inscription.

ANNEXE 2

CHARTRE DU COUREUR

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur d'une épreuve des 10KM DE L'HEXAGONE (quelle que soit la ville dans laquelle je suis inscrit), je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique)

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
- Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- Ne pas cracher au sol
- Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle prévue à cet effet
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- Respecter et laisser les lieux publics propres
- Dans la mesure du possible, être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...et privilégier l'auto-suffisance pendant la course
- Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants

3/ M'engager à télécharger sur le site d'inscription mon certificat médical au plus tard 5 jours avant la date de la Course à défaut de quoi ma participation à l'évènement ne pourra être validée (afin d'éviter les échanges papier sur le site)

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude. En effet, la COVID peut

provoquer une atteinte cardiaque même dans les formes symptomatiques simples sans hospitalisation. La reprise progressive des activités sportives est fortement préconisée après la maladie.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course (référent COVID : LIZA MERIDJEN : cellulesanitaire@gmail.com / 0612136020)

9/ Télécharger et m'enregistrer sur l'application « TOUS ANTI COVID » préalablement à ma venue sur l'événement.

10/ Si je suis parent d'enfant mineur participant à une épreuve : j'atteste avoir, avec mon enfant, renseigné le questionnaire de santé relatif à l'état de santé de mon enfant mineur (disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043488605) et que chacune des rubriques a donné lieu à une réponse négative. A défaut, mon enfant mineur devra produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport datant de moins de 6 mois afin de valider son inscription.